



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-49628>

Département(s) de publication : **68, 67**

Annonce n° **26-49628**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Mairie de Wittenheim

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21680376700013

**Ville** : Wittenheim

**Code postal** : 68270

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 68, 67

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2026\\_xQOHB5RJ3Y](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_xQOHB5RJ3Y)

**Identifiant interne de la consultation** : service du patrimoine communal

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Ville de Wittenheim

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : L'acheteur public imposant que l'opérateur économique soit inscrit sur un registre professionnel en application de l'article R.2142-5 du Code de la Commande Publique.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Moyens humains et matériels : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire. o Chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers

exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Références : Liste des principales prestations effectuées sur les 3 dernières années (4 à 5 références), similaires à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire.

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 19/06/2026 à 00:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : collectivité territoriale

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux de peinture, cloisons, plafonds et isolation

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45442100

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Accord-cadre mono-attributaire à émission de bons de commande - Travaux de peinture, cloisons, plafonds et isolation Montant annuel maximum 100 000 € HT

**Lieu principal d'exécution du marché** : Haut-Rhin

**Valeur estimée (H.T.)** : 200000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : La durée de l'accord-cadre court à compter de sa notification pour se terminer le 31 décembre 2026, sauf décision contraire de l'acheteur. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'au 31 décembre 2027, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. La reconduction tacite ne prive pas les parties de son droit de résilier l'accord-cadre à tout moment dans les conditions fixées au Cahier des clauses Administratives Particulières. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 20/05/2026